



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
02.05.2001 Bulletin 2001/18

(51) Int Cl.⁷: **B42F 7/02**, B42D 15/00

(21) Numéro de dépôt: **00402961.7**

(22) Date de dépôt: **25.10.2000**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE
 Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Lasnier, Olivier**
10000 Troyes (FR)

(74) Mandataire: **Keib, Gérard**
Bouju Derambure Bugnion,
52, rue de Monceau
75008 Paris (FR)

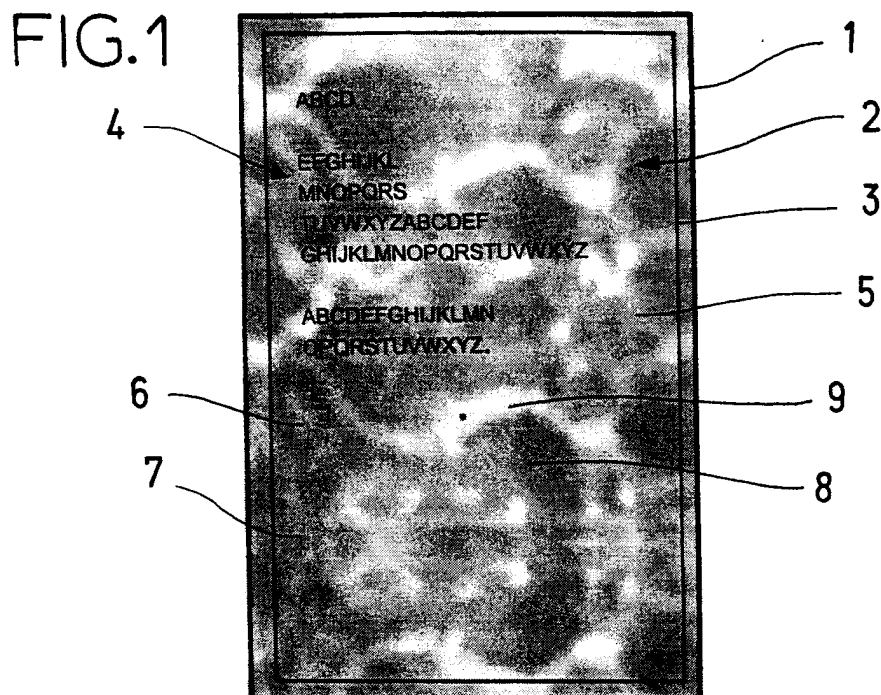
(30) Priorité: **29.10.1999** FR 9913610

(71) Demandeur: **Avery Dennison France**
93420 Villepinte (FR)

(54) **Feuillet personnalisé pour la présentation de documents, et ses applications**

(57) Feuillelet (1) en matériau transparent, destiné à recouvrir au moins partiellement un document (2) pour sa présentation, sa protection et sa personnalisation, comprenant au moins un motif (6) imprimé étendu sur

au moins une partie de sa surface (5), le motif (6) étant transparent et apte à permettre l'entière visualisation et/ou lecture par transparence au travers dudit motif (6), des informations (4) dudit document (2), situées en regard du motif.



Description

[0001] L'invention concerne un feuillet destiné à recouvrir au moins partiellement un document pour sa présentation et sa personnalisation.

[0002] L'invention s'applique notamment aux protège-documents, et par extension à tout type de produit comprenant un support de présentation et/ou de protection de documents tels que des feuilles comprenant des informations à lire ou visualiser.

[0003] Notamment, on peut citer parmi ces produits les pochettes, étuis, chemises de classement, classeurs, ou encore les porte-documents.

[0004] Le problème technique à la base de l'invention est celui de personnaliser à volonté un document tout en assurant sa protection lors de sa présentation.

[0005] Le plus souvent, la personnalisation et la protection sont indépendantes l'une de l'autre.

[0006] On a alors recours à des feuilles de papier à thèmes pré-imprimées, obtenues par impression sur une feuille, d'un motif décoratif de fond, issu par exemple d'une photographie.

[0007] Le motif peut s'étendre sur la zone d'écriture de la feuille, et présente alors une teinte délavée qui autorise la lecture des informations qui pourront être imprimées sur la feuille par la suite, dans une encre de couleur sombre qui se détachera du motif.

[0008] Pour leur protection et/ou leur présentation, ces feuilles sont alors insérées par exemple dans des pochettes transparentes qui laissent apercevoir le motif décoratif pré-imprimé des feuilles.

[0009] Une telle personnalisation de documents présente de nombreux inconvénients.

[0010] Premièrement, il n'est pas possible de changer le motif de fond pré-imprimé d'un document, sauf à prévoir la réalisation de ce même document à partir d'un papier présentant un motif différent.

[0011] Deuxièmement, la photocopie noir et blanc de documents réalisés à partir de feuilles de papier pré-imprimé se révèle désastreuse, du fait que le motif de fond apparaît sur le document copié en différentes nuances de gris qui nuisent à la lecture des informations que contient le document.

[0012] Par ailleurs, on connaît également des pochettes en matériau plastique transparent, dans lesquelles sont insérées des documents tels que des feuilles, le matériau de ces pochettes étant teinté dans la masse de manière à personnaliser la présentation des feuilles.

[0013] De telles pochettes présentent l'inconvénient de ne pas permettre une personnalisation variée des documents.

[0014] En effet, le nombre de pochettes différentes qui peuvent être produites se limite au nombre de colorants qui peuvent être additionnés au matériau à partir duquel sont réalisées les pochettes - en général PVC ou polypropylène.

[0015] De telles pochettes présentent également l'inconvénient d'être salissantes. En effet, les matières

plastiques utilisées pour la réalisation des pochettes se chargent aisément d'électricité statique qui attire les particules poussiéreuses.

[0016] Les pochettes sont alors chargées d'une poussière collante difficile à enlever, et qui donne aux documents un aspect sale après quelques utilisations seulement. L'effet produit est alors inverse de l'effet décoratif souhaité.

[0017] L'invention vise à résoudre notamment les inconvénients précités de l'art antérieur, en proposant un produit de présentation et de protection d'un document, qui permette une personnalisation variée et durable de celui-ci, tout en masquant la poussière qui s'accumule sur lui.

[0018] A cet effet, un premier objet de l'invention est un feuillet en matériau transparent, destiné à recouvrir au moins partiellement un document pour sa présentation, sa protection et sa personnalisation.

[0019] Ce feuillet comprend au moins un motif imprimé étendu sur au moins une partie de sa surface, le motif étant transparent et apte à permettre l'entière visualisation et/ou lecture par transparence au travers dudit motif, des informations dudit document, situées en regard du motif.

[0020] Ainsi, la présentation d'un même document peut être variée à l'infini en fonction des différents types de motifs disponibles.

[0021] Il est également possible de photocopier à volonté le document ainsi personnalisé sans que la qualité des copies obtenues ne soit affectée par une quelconque décoration.

[0022] Ce feuillet présente également l'avantage, dans le cas de motifs non uniformes, de masquer la poussière qui s'accumule à sa surface.

[0023] Selon un mode de réalisation, ledit motif comprend une pluralité de régions de teinte foncée, mais néanmoins transparentes, par exemple colorées, entourées par des zones de teinte plus claire, par exemple incolores.

[0024] Selon une variante, ledit motif comprend une pluralité de signes tels que des caractères d'écriture, disposés côte à côte pour former des motifs secondaires répétitifs.

[0025] Par exemple, ledit motif s'étend sensiblement sur la totalité de la surface du feuillet.

[0026] Un deuxième objet de l'invention est une couverture pour une chemise de présentation d'un document, réalisée à partir d'un feuillet tel que celui qui vient d'être décrit.

[0027] Un troisième objet de l'invention est une chemise de présentation d'un document, qui comprend une telle couverture.

[0028] Un quatrième objet de l'invention est une pochette de classement, de présentation ou de séparation de documents, réalisée au moins en partie à partir d'au moins un feuillet tel que celui décrit ci-dessus.

[0029] Un cinquième objet de l'invention est un produit destiné au classement, à la présentation et/ou à la

protection d'au moins un document, choisi dans le groupe comprenant les protège-documents, les classeurs, les boîtes de classement, ou analogue, qui comprend au moins un feuillet et/ou une pochette tels que ceux qui viennent d'être décrits.

[0030] D'autres objets et avantages de l'invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre de modes de réalisation, description faite en référence aux dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en plan de dessus d'un feuillet selon l'invention, pourvu sur la totalité de sa surface d'un motif imprimé, recouvrant une feuille sur laquelle sont inscrites des informations dont le feuillet autorise la visualisation par transparence ;
- la figure 2 est une vue en plan de dessus d'une pochette coin comprenant deux feuillets associés le long de deux bords communs, l'un au moins des feuillets étant un feuillet tel que celui de la figure 1, une feuille portant des inscriptions étant glissée dans la pochette ;
- la figure 3 est une vue en plan de dessus d'une pochette perforée comprenant deux feuillets associés le long de trois bords communs, l'un au moins des feuillets étant un feuillet tel que celui de la figure 1, une feuille portant des inscriptions étant glissée dans la pochette ;
- la figure 4 est une vue en plan de dessus d'un protège-documents qui comprend une pluralité de pochettes formant une reliure, l'une au moins des pochettes étant réalisée à partir d'un feuillet tel que celui de la figure 1 ; le protège document est ouvert de sorte à laisser apercevoir cette pochette, dans laquelle est insérée une feuille portant des inscriptions visibles par transparence au travers du motif de la pochette ;
- la figure 5 est une vue en perspective d'un classeur pourvu sur son dos et sa couverture de pochettes réalisées à partir de feuillets tels que celui de la figure 1, dans lesquelles sont glissées des feuilles qui portent des inscriptions visibles par transparence ; et
- la figure 6 est une vue partielle en plan de dessus d'un feuillet selon une variante de réalisation, pourvu sur la totalité de sa surface d'un motif imprimé différent de celui de la figure 1, le feuillet recouvrant une feuille sur laquelle sont inscrites des informations visibles par transparence.

[0031] Sur la figure 1 est représenté un feuillet 1 transparent réalisé dans un matériau plastique apte à être produit en film mince transparent, tel que polyéthylène, polypropylène, PVC, polystyrène, polyamide, ou équivalent, ou dans un matériau cellulosique.

[0032] Ce feuillet 1, de format quelconque, par exemple A4, est destiné à recouvrir au moins partiellement un document 2, afin d'assurer sa présentation et/ou sa protection.

[0033] Sur la figure 1, le feuillet 1 recouvre une feuille 3 de couleur uniforme, sur laquelle sont inscrites des informations 4 destinées à être lues par transparence au travers du feuillet 1.

[0034] Afin de personnaliser la présentation du document 2, le feuillet 1 comprend, sur l'une de ses faces 5, un motif 6 qui recouvre au moins partiellement, et par exemple totalement, la face 5, tel qu'illustré sur la figure 1.

[0035] Ce motif 6 peut être quelconque, en couleur ou en noir et blanc, et présente la particularité d'être transparent, de sorte à procurer un effet décoratif tout en permettant la visualisation des informations 4 de la feuille 3.

[0036] L'impression de ce motif 6 peut être réalisé par transfert d'un film 7 d'encre sur la face 5 du feuillet 1, au moyen de techniques connues telles que l'impression offset, les couleurs et l'épaisseur du film 7 étant choisies de manière à conférer au motif 6 ses propriétés de transparence.

[0037] Par exemple, le film 7 présente des tons clairs, en couleur ou dans des nuances de gris, et présente une épaisseur qui ne dépasse pas quelques microns.

[0038] Selon un mode de réalisation illustré sur les figures 1 à 5, le motif 6 comprend une pluralité de régions 8 de teinte foncée, par exemple bleu, entourées par des zones 9 de teinte plus claire, et par exemple incolore, de sorte que le motif présente l'aspect d'un ciel nuageux.

[0039] Selon une variante de réalisation illustrée sur la figure 6, le motif 6 comprend des signes 10 tels que des caractères d'écriture, réalisés par exemple dans une nuance de beige, disposés côte à côte pour former des motifs secondaires 11 répétitifs qui couvrent la face 5 du feuillet 1.

[0040] Le feuillet 1 peut être utilisé pour la réalisation de tous types supports de document, dont un échantillon est représenté sur les figures 2 à 5.

[0041] Par exemple, le feuillet 1 peut être employé à la réalisation de transparents (non illustrés), des informations pouvant alors être imprimées ou écrites à même la face 5 du feuillet, par-dessus le motif 6.

[0042] Dans une autre application (non représentée), le feuillet 1 peut être employé à la réalisation d'une couverture pour une chemise de présentation d'un document 2, telle qu'une chemise à reliure.

[0043] Le feuillet 1 peut également être utilisé pour la réalisation de pochettes coins 12 telles que celle illustrée sur la figure 2, ou de pochettes perforées 13 telles que celle illustrée sur la figure 3, dans lesquelles un document 2, par exemple une feuille 3, peut être inséré et retiré à volonté.

[0044] Le feuillet 1 peut être aussi appliqué à la réalisation de protège-documents 14 tels que celui illustré sur la figure 4, qui présente une pluralité de pochettes 15 formant ensemble une reliure 16, pochettes 15 dans lesquelles peuvent être insérées des feuilles 3.

[0045] Les pochettes 15 du protège-document 14

peuvent être toutes ou en partie réalisées à partir de feuillets 1 tels que celui décrit ci-dessus, mis en forme par soudage et pliage par des techniques connues qu'il est inutile de décrire ici.

[0046] Encore à titre d'exemple non limitatif, le feuillet 1 peut être appliqué à la réalisation d'un classeur 17 tel que celui illustré sur la figure 5, qui présente sur son dos 18 et/ou sur sa couverture 19, une pochette 20 réalisée à partir d'un feuillet 1 tel que celui décrit ci-dessus, et soudé sur le classeur 17 le long de trois de ses bords de sorte à autoriser l'insertion d'une feuille 3 dans la pochette, de manière bien connue.

[0047] Dans ses diverses applications, le feuillet 1 confère à la feuille 3 l'aspect d'une feuille décorée par pré-impression, en évitant les inconvénients d'une telle préimpression.

[0048] En effet, la présentation d'un même document 2 et/ou de la feuille 3 peut être variée à l'infini en fonction des différents types de motifs 7 disponibles, puisqu'il suffit de retirer la feuille de son support présentant un premier motif, pour la placer dans un support présentant un deuxième motif différent du premier.

[0049] Par ailleurs, il est alors possible de photocopier à volonté le document 2 ainsi personnalisé, en le retirant de son support pour l'y replacer ensuite, les copies ainsi obtenues pouvant alors être personnalisées de la même manière et avec la même qualité que l'original.

5. Couverture pour une chemise de présentation d'un document, caractérisée en ce qu'elle est réalisée à partir d'un feuillet (1) selon l'une des revendications 1 à 4.

6. Chemise de présentation d'un document, caractérisée en ce qu'elle comprend une couverture selon la revendication 5.

10 7. Pochette (12, 13, 15, 20) de classement, de présentation ou de séparation de documents, caractérisée en ce qu'elle est réalisée au moins en partie à partir d'au moins un feuillet (1) selon l'une des revendications 1 à 4.

15 8. Produit (14, 17) destiné au classement, à la présentation et/ou à la protection d'au moins un document (2), choisi dans le groupe comprenant les protège-documents, les classeurs, les boîtes de classement, ou analogue, caractérisé en ce qu'il comprend au moins un feuillet (1) selon l'une des revendications 1 à 4 et/ou une pochette (12, 13, 15, 20) selon la revendication 7.

Revendications

1. Feuillet (1) en matériau transparent, destiné à recouvrir au moins partiellement un document (2) pour sa présentation, sa protection et sa personnalisation, caractérisé en ce qu'il comprend au moins un motif (6) imprimé étendu sur au moins une partie de sa surface (5), le motif (6) étant transparent et apte à permettre l'entière visualisation et/ou lecture par transparence au travers dudit motif (6), des informations (4) dudit document (2), situées en regard du motif (6).

2. Feuillet (1) selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit motif (6) comprend une pluralité de régions (8) de teinte foncée, mais néanmoins transparentes, par exemple colorées, entourées par des zones (9) de teinte plus claire, par exemple incolores.

3. Feuillet (1) selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit motif (6) comprend une pluralité de signes (10) tels que des caractères d'écriture, disposés côte à côte pour former des motifs (11) secondaires répétitifs.

4. Feuillet (1) selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ledit motif (6) s'étend sensiblement sur la totalité de la surface (5) du feuillet.

FIG.1

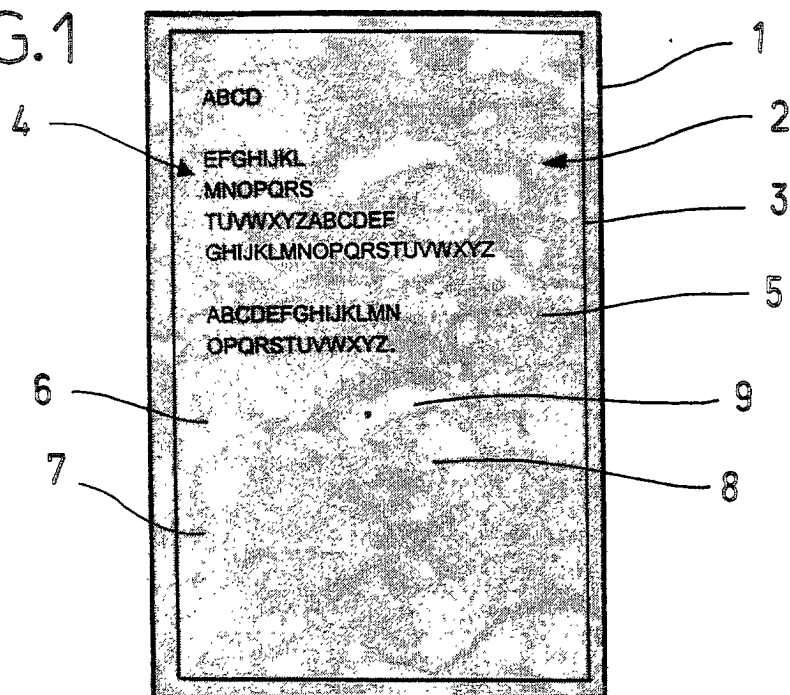
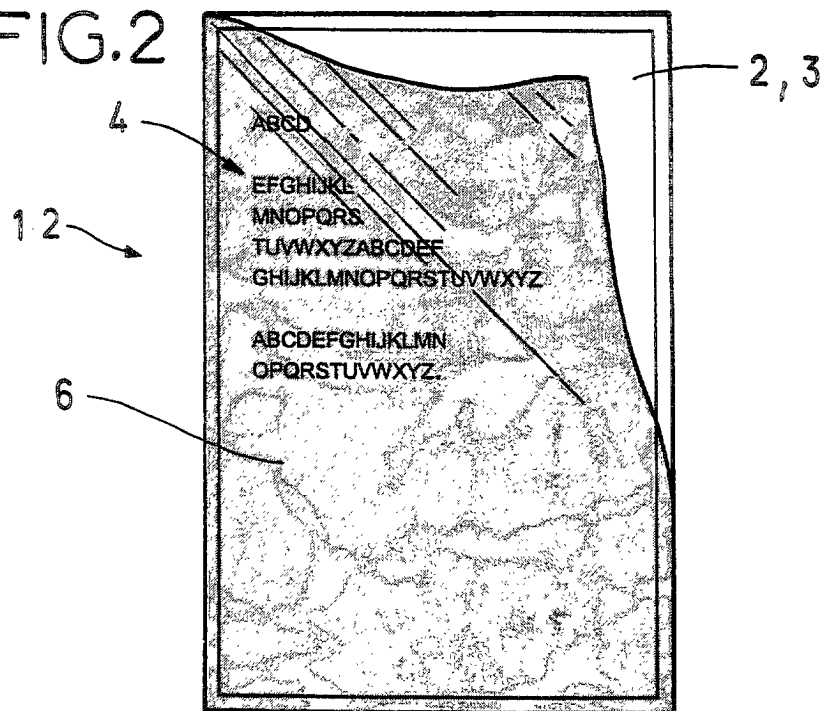
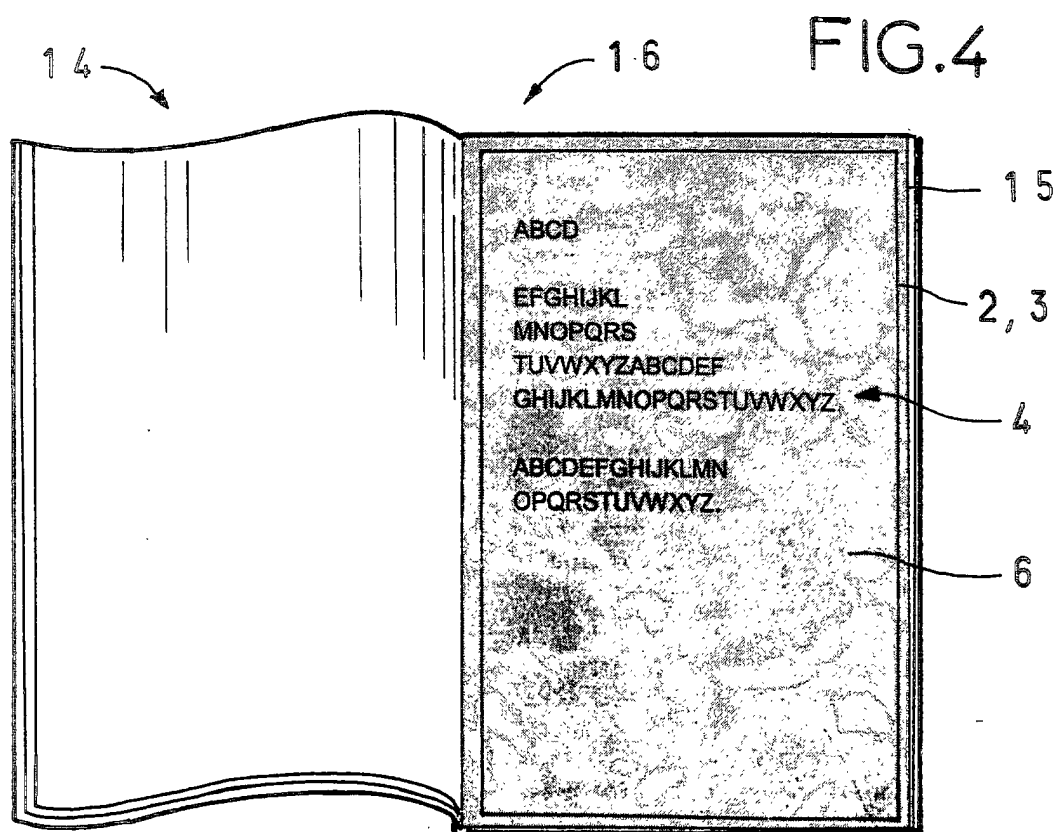
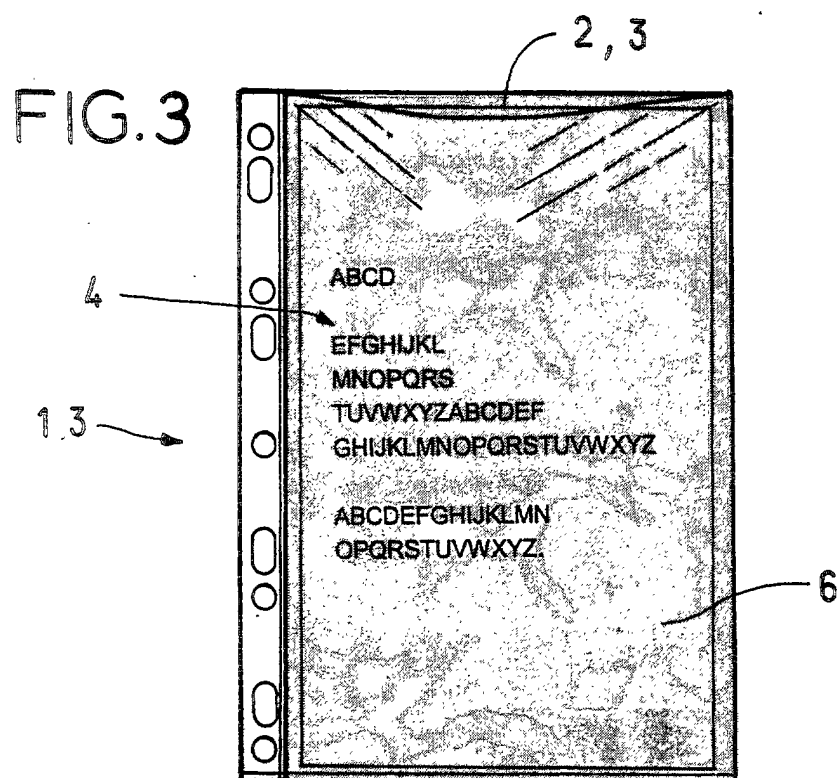


FIG.2





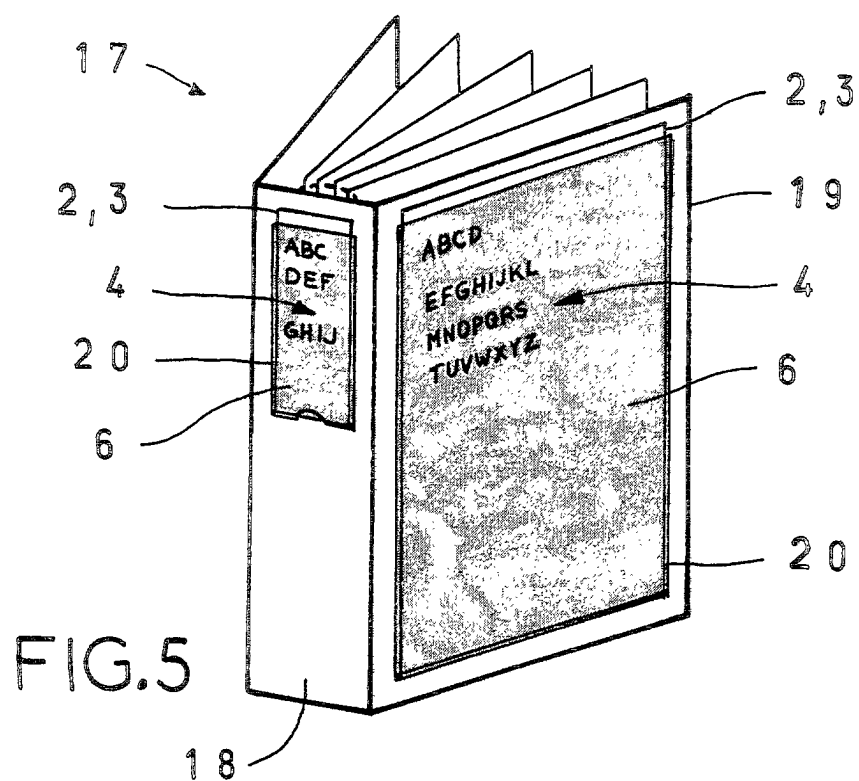
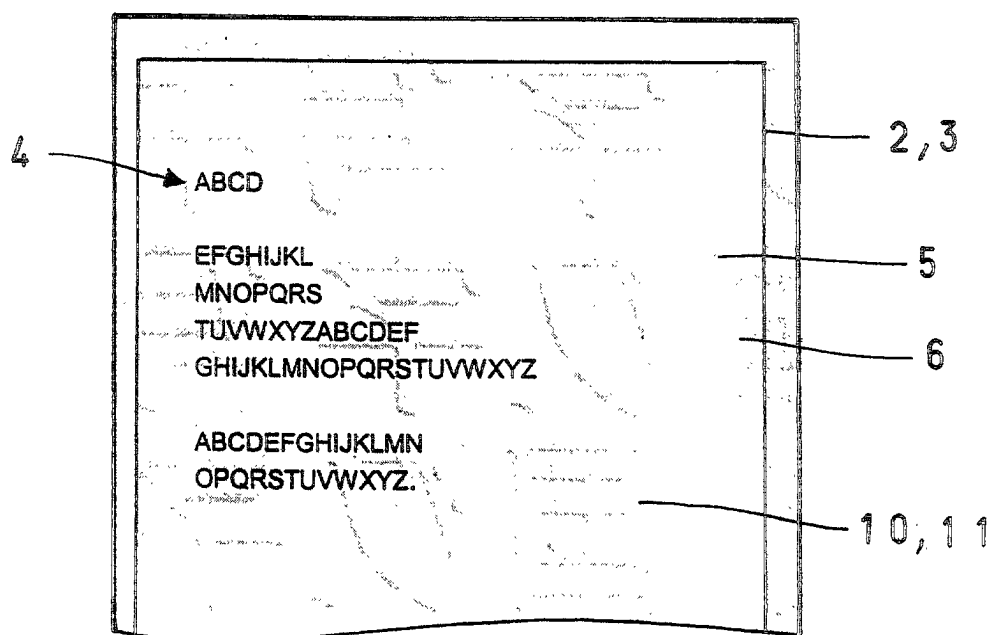


FIG. 6





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 40 2961

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	FR 2 629 392 A (CROZET DENIS) 6 octobre 1989 (1989-10-06) * le document en entier * ---	1, 3-8	B42F7/02 B42D15/00
X	FR 2 721 552 A (OUANICHE MAHREZ) 29 décembre 1995 (1995-12-29) * le document en entier * -----	1, 3-8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B42F B42D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 22 février 2001	Examineur Loncke, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03/92 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 40 2961

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

22-02-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2629392 A	06-10-1989	AUCUN	
FR 2721552 A	29-12-1995	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82